

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

44ème année — numéro 535

30 Mars 1990 — 100 Francs CFA

La presse  
se rendre  
bourné les  
es object-  
ébres de  
et dépus  
acés par  
s qui leur  
leur mai-  
mission.  
s pleins  
e la Com-  
ent René  
piégé et  
la démis-  
sion. Mainte-  
ngé. Les  
hier tout  
us mais  
art, deve-  
justicia-  
Le Haut  
ne devra  
rons de  
tent de-  
st là une  
our cette  
vérifica-  
résultats  
es popu-  
les mem-  
plus de  
ation de  
responsa-  
outre, la  
ajointre  
s officiers

1990  
ministretion de  
alisation  
équitaire  
nomina-de l'As-  
national

Nation

es de la

r Minis-  
din.  
ouverne-  
e après  
dant de

la date

1990  
blique,

## GOUVERNEMENT DE TRANSITION AU BENIN : LES TACHES URGENTES

L'Equipe gouvernementale de transition a pris fonction. M. Nicéphore Soglo et ses ministres sont chargés de remettre de l'ordre dans les affaires publiques et de redonner espoir aux Béninois. Une tâche capitale et urgente dont la réalisation exige énergie, imagination, courage, savoir-faire et surtout probité.

Les jours consentis au gouvernement de transition de M. Nicéphore Soglo sont courts. En dix mois, la nouvelle équipe devra reviser les diverses structures édifiées par le régime du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB). Une véritable course contre la montre qui coûtera en énergie pour les nouveaux ministres car toutes ces structures avaient été bâties selon les soi-disants normes du « Marxisme-Léninisme béninois » en vue de la confiscation du pouvoir d'Etat et de la spoliation du peuple. Aujour-

d'hui les données ont changé avec le renouveau démocratique. La question de la crise institutionnelle étant réglée, le Béninois de la rue a le regard fixé sur les « collaborateurs » du PRPB qui se comptent parmi les directeurs de sociétés et offices, les diplomates et autres personnes assumant des fonctions de responsabilité à divers niveaux. Mais les priorités du gouvernement de transition porteront sur l'assainissement des finances publiques, la restructuration des Banques, la réhabilitation de l'Ecole, la réforme des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, etc.

### UNE BANQUE CREDIBLE

La restauration de la confiance dans le système bancaire pour la reprise effective des activités économiques implique fondamentalement l'installation de banques

plus crédibles. Les Béninois dont la confiance a été bafouée et trahie ne sont plus disposés à croire en des structures imprécises, sans assise ni renom internationaux. Il importe donc d'instaurer un réseau plus sain afin de résoudre la crise bancaire que connaît le pays depuis 1987. Certes, depuis quelques mois, de nouvelles banques, telles que « Financial Bank » et « Bank of Africa » opèrent au Bénin, à côté de la moribonde « Banque Commerciale du Bénin » (BCB). Ce que nous souhaitons, c'est que les nouvelles banques qui s'installent chez nous aient des zones d'opérations de grande envergure pour pouvoir mériter pleinement la confiance des opérateurs économiques nationaux et des investisseurs étrangers. Si ces banques sont limitées par le nombre de leurs partenaires ou correspondants en Europe, en

(Lire la suite à la page 2)



### CE QUE PERSONNE NE DESIRE

(...) Dans une société éclairée par la primauté de l'homme, et en vue du développement harmonieux de chacun, dans sa dimension temporelle et spirituelle, il faut que les systèmes éducatifs, en partant d'un humanisme réel, tendent à l'humanisation. En effet, comme nous le savons, les enfants sont une glaise que l'on peut modeler. Et les jeunes, d'après l'expérience de mes pèlerinages dans le monde, se montrent bien disposés à apprendre et n'ont pas épousé leur générosité pour adhérer à des idéaux plus nobles et suivre les vraies valeurs, même au prix de sacrifices : ils ne veulent pas vivre en étant « démotivés ».

Il s'avère donc nécessaire que l'instruction toujours liée à l'éducation globale et intégrale, apporte quelque chose de plus que de simples sommes de connaissances, dont découlerait un humanisme limité, terrestre et auto-suffisant qui finirait par conduire les élèves, surtout les jeunes, à se sentir frustrés, transformés en « objets », dans un système de production incontrôlé, guidé seulement par l'intérêt national ou par la consommation privée. Dans ce cas, on courrait le risque d'« évasions » et de la recherche d'un déroulement qui pourrait entraîner la violence avec toutes ses conséquences, ce que personne ne désire. (...)

Guinée-Bissau  
27 Janvier 1990  
Jean-Paul II

## UNE CONSTITUTION: POURQUOI FAIRE ?

La commission chargée d'élaborer la nouvelle Constitution du Bénin a été installée par le Chef de l'Etat le samedi 24 mars 1990 au Palais de la République à Cotonou.

Présidée par le haut fonctionnaire béninois de l'UNESCO le Professeur Maurice Glélé-Ahanhanzo, la commission élaborera pour les prochains jours les textes fondamentaux qui définiront clairement les principes généraux des structures et des mécanismes du nouveau système politique et institutionnel à instaurer dans notre pays sur la base des recommandations de la Conférence nationale des Forces vives. M. Maurice Glélé-Ahanhanzo avait auparavant et sur la demande de l'Association des Juristes africains donné le 18 janvier 1990 une conférence à l'hôtel Sheraton à Cotonou pour éclairer la lanterne des uns et des autres sur ce que recouvrent les notions : Constitution, Loi Fondamentale et l'Etat de droit. Nous vous proposons ci-dessous le texte intégral de ladite conférence.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais exprimer ma gratitude à l'Association des Juristes Africains de m'offrir l'occasion de donner une causerie sur la Constitution, dans la conjoncture

socio-politique actuelle de notre pays. J'aurais pu, en raison des circonstances difficiles et fort complexes que vit le pays, trouver ou simplement invoquer mille excuses pour décliner l'invitation qui m'a été faite de prononcer une conférence publique.

J'ai accepté parce que je pense, que chacun doit être utile à la société à laquelle nous devons tant. Il faut faire profiter le plus grand nombre de son savoir transmettre aux autres dans la mesure où ils ne savent pas, ce qu'on a reçu, appris, ses connaissances et ses expériences. Il ne s'agit point de prétendre apporter « La Vérité, La Solution ! » mais simplement, avec honnêteté, probité intellectuelle, courage et lucidité, de contribuer à éclairer ceux qui ne savent pas ou ne comprennent pas toujours bien ou sont désireux de savoir. C'est le devoir de tout patriote, de tout intellectuel digne de ce noble titre. Se taire ? fuir la sanction ou des représailles ?

J'ai répondu oui « me voici Seigneur dit le psalmiste pour

(Lire la suite à la page 6)

## GOVERNEMENT DE TRANSITION AU BENIN : LES TACHES URGENTES

(suite de la première page)

Amérique et en Asie, les simples opérations financières entraîneraient en raison des complications administratives entre banques et le coût de leurs prestations serait assez élevé. Le cas de la BCB est assez éloquant.

L'Etat devra faire face à un pas-  
sif de près de 40 milliards de F CFA au titre des engagements des banques nationales, ceci dans le cadre d'un accord passé avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Dans le domaine de l'épargne rurale, la situation n'est guère reluisante. Depuis 1987, la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) a été mise en liquidation. De la sorte, tout le fonctionnement des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutual est compromis. L'actuel gouver-

nement devra, dans ce domaine comme dans de nombreux autres, mettre les bouchées doublées pour la reprise des activités économiques afin de relancer la mobilisation de l'épargne rurale. Le cas spécifique du monde rural (le Bénin est à 80 % rural) mérite une action prompte afin de susciter une accumulation d'épargne au niveau de cette couche des populations. Le gouvernement de transition devra aussi examiner les conditions de normalisation du fonctionnement du secteur des chèques postaux afin qu'il puisse reprendre normalement les paiements. De toutes les manières à suivre de près les premiers actes posés par l'équipe Soglo, on peut dire que l'espoir est autorisé. De source bien informée, on apprend que des négociations ont été entamées avec certaines banques internationales, notamment la « Banque nationale de

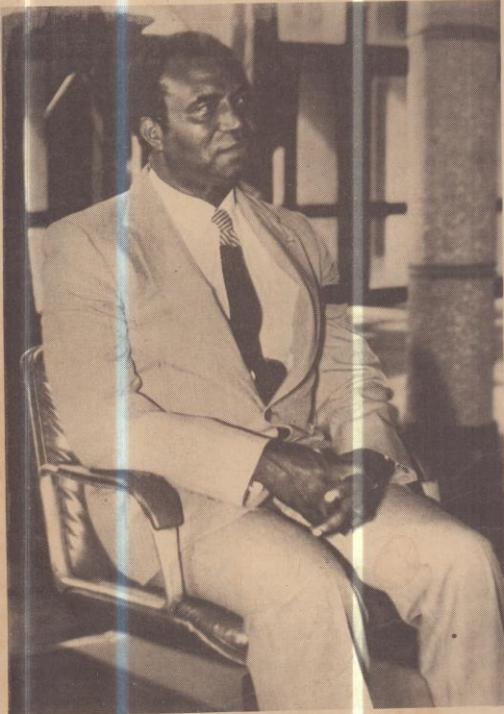
Paris » (BNP) pour qu'elles s'installent à nouveau au Bénin.

### RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES : CHANGER LES VIEILLES PRATIQUES

Le changement d'habitude ici sera plus difficile. Il s'agira essentiellement de rompre avec une « tradition » qui consiste à nommer des directeurs de sociétés contre rédévance. Ainsi des sommes d'argent et autres dons sont versés aux « parrains » sans la moindre trace. Beaucoup de sociétés donnent ainsi à ferme ont subi d'importantes pertes, car les directeurs de sociétés ainsi nommés s'empressent non seulement de récupérer leur mise mais aussi de prélever leur « quote-part » du gâteau. Résultat : Elles sont frappées par une grave anémie financière, d'où les mesures

de liquidation, ou de fusion et de privatisation qui visent à rétablir la viabilité de certaines entreprises grâce à des programmes spécifiques. En novembre 1989, il a été décidé que, sur un ensemble de quarante entreprises publiques et semi-publiques à caractère industriel et commercial, sept seraient privatisées, d'autres seraient liquidées et dix feraient l'objet d'études approfondies. La réalité aujourd'hui est qu'une dizaine d'entreprises ont été privatisées ou liquidées. Ces liquidations parfois fantaisistes posent le problème des défilatés qui réclament vainement leurs droits. Le gouvernement transitoire devra, à ce niveau remettre les choses en ordre : il importe d'examiner sans retard les conditions de liquidation des droits et la réinsertion de certaines catégories de licenciés dans les circuits productifs. Cela est d'autant plus urgent que, déjà, la tension couve et les licenciés ne cachent pas leur mécontentement. En dehors de la restructuration de certaines entreprises où les difficultés sont mineures, le gouvernement de M. Nicéphore Soglo devra, par fidélité à la transparence promise, faire toute la lumière

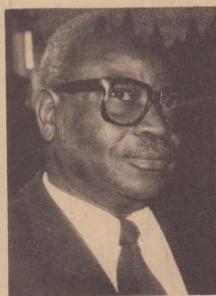
(Lire la suite à la page 11)



M. Nicéphore SOGLO, Premier Ministre, Ministre de la Défense est Béninois né à Lomé (Togo) le 29 novembre 1934. Marié et père de deux enfants, il est nanti de plusieurs diplômes : Etudes supérieures de Droit privé (Paris) ; Etudes supérieures de Droit public (Paris) ; Ecole nationale d'Administration (Paris). Licencié ex-lettres (Sorbonne). Après avoir assuré d'importantes fonctions tant nationales qu'internationales, il est depuis 1982, administrateur, groupe de la Banque mondiale.

## M. NICEPHORE SOGLO ET SON EQUIPE DIRIGEANTE

INVESTITURE  
12 MARS 1990



M. Jean Florentin V. FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est né le 24 novembre 1932 à Abomey. Marié, père de cinq enfants, il est Magistrat de formation. Avocat et ancien bâtonnier, il est le président-fondateur de l'Action des chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Bénin).

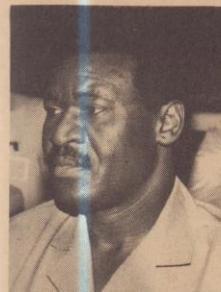


M. Paul DOSSOU, Ministre du Plan et de la Statistique est né le 26 janvier 1943 à Djougou (Atacora). Marié, il est père de quatre enfants. De formation économiste, il occupait, jusqu'à sa nomination, le poste de Conseiller technique à l'économie du Président de la République.

Fusion et de  
nt à rétablir  
es entreprises  
spéciales  
889, il a été  
ensemble de  
publiques et  
ctère industriel  
seraient  
raient liqui-  
objet d'étu-  
réalité au  
aine d'en-  
tisées ou li-  
ons parfois  
le problème  
niveau vaine-  
uvement  
t niveau re-  
ordre : il  
e retard les  
n des droits  
ertaines ca-  
dans les  
a est d'au-  
ja, la ten-  
ciés ne ca-  
tientement  
turation de  
ù les dif-  
le gouver-  
re Soglo  
transparen-  
la lumière

la page 11)

OGLO  
INTE



M. Théophile NATA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération est né en 1947 à Sinkouatagbe (Bénin). Marié, il est père de six enfants. Dr de 3ème cycle de lettres modernes, il est linguiste de formation. Après avoir occupé diverses fonctions, il était de 1988 à mars 1990, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin auprès des Etats-Unis d'Amérique.



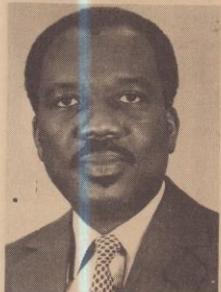
M. Idelphonse LEMON est Ministre des Finances. Licencié en Droit (option économie financière), il a été DG de la Société dahoméenne de banque. En 1968, il a été promu au grade de Fellow par l'Association internationale des banquiers. Ancien président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dahomey, il est depuis 12 ans, expert auprès du gouvernement de Côte d'Ivoire.



M. Paulin HOUNTONDJI, Ministre de l'Education Nationale, est né en 1942 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Marié, il est père de trois enfants. Agrégé de philosophie, il était, jusqu'à sa nomination, professeur de philosophie à l'Université Nationale du Bénin.



M. Karim DRAMANE, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est né en 1943 à Tchaourou (Borgou). Professeur de Sciences biologiques à l'Université Nationale du Bénin dont il a été le recteur, il est marié et père de 6 enfants.



M. Yves YEHOUESSE, Ministre de la Justice et de la Législation est né le 24 mai 1940. Marié, il est père de trois enfants. Magistrat de formation, il était, jusqu'à sa nomination, président du Tribunal Populaire de Province (Atlantique).



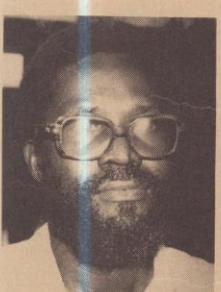
M. Mama ADAMOU-N'DIAYE Ministre du Développement rural et de l'Action coopérative est né le 21 avril 1945 à Kandi. Marié, il est père d'un enfant. Docteur en reproduction des animaux domestiques (Zootéchnie), il était, jusqu'à sa nomination, Doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Nationale du Bénin.



M. Eustache SARRE est Ministre de l'Équipement et des Transports. Né le 29 mars 1939 à Porto-Novo, il est marié et père de trois enfants. Ingénieur de la Météorologie, il était représentant de l'ASECNA du Bénin.



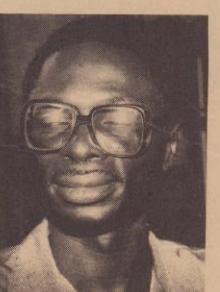
Mme. Véronique LAWSON, Ministre de la Santé publique est née le 22 février 1939 à Cotonou. Mariée, elle est mère de quatre enfants. Docteur en médecine, elle était jusqu'à sa nomination en service à la Pédiatrie du Centre National Hospitalier et Universitaire de Cotonou.



M. Toussaint TCHITCHI, Ministre de l'Information et des Communications, est né en 1948 à Dogbo. Marié, il est père de deux enfants. Docteur de 3ème cycle de linguistique, Maître-Assistant, il était, jusqu'à sa nomination, chef du département de Linguistique et d'Etude des traditions orales à la FLASH/UNB et chef de Division Lexicographie Terminologie au Centre National de Linguistique appliquée (CENALA).



Mme. Véronique AHOYO, Ministre du Travail et des Affaires sociales est née le 20 janvier 1940 à Cotonou. Veuve, elle est mère de six enfants. Administrateur civil, elle occupait jusqu'à sa nomination le poste de directrice des Affaires sociales au Ministère dont elle a aujourd'hui la charge.



M. Fatiou ADEKOUNTE, Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et des Entreprises publiques est né le 15 novembre 1942 à Porto-Novo. Marié, il est père de trois enfants. Économiste Financier de formation, il est Expert comptable près la Cour d'appel. Jusqu'à sa nomination, il était coordonnateur du projet Banque Mondiale d'Assistance aux Entreprises publiques.



M. Richard ADIAHO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est né le 5 janvier 1949 à Cotonou. Marié, il est père de trois enfants. Économiste de formation, il est Inspecteur des finances de profession. Pendant ces 5 dernières années, il a été directeur général du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

## XIII<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OIEC A DAKAR

### LE BENIN ETAIT PRÉSENT

La 13<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'Office International de l'Enseignement Catholique (OIEC) a tenu ses assises à Dakar du 11 au 18 février 1990. Le thème était :

« Eduquer à la Liberté et à l'Amour, contribution de l'Enseignement Catholique au développement culturel des peuples ».

En ce début de la Décennie Mondiale du Développement Culturel (DMDC), ce thème vient à point.

Cette assemblée mondiale qui a regroupé 20 pays africains a été précédée, les 9 et 10 février, d'un colloque africain tenu au siège du BREDA (Bureau régional de l'Unesco en Afrique) à Dakar sur « l'Enseignement Catholique au service de l'Alphabétisation et du Développement ». Quand on sait que l'année 1990 a été déclarée par l'ONU : « Année Internationale de l'Alphabétisation », on comprend que l'Enseignement catholique en Afrique veille prendre davantage conscience de la tâche qui lui revient dans l'éradication progressive, mais totale, de l'analphabétisme.

Avant de donner un aperçu de cette double rencontre, peut-être serait-il utile d'expliquer ce que le Bénin vient

« Devant les difficultés que rencontrent encore sur tous les continents des hommes et des femmes, aujourd'hui analphabètes, pour participer au développement économique et culturel de tous,

« L'ONU a déclaré l'année 1990 « Année Internationale de l'Alphabétisation », lançant ainsi une décence en faveur de l'éducation pour tous, et confie sa mise en œuvre à l'UNESCO ».

Le représentant du Directeur Général de l'UNESCO a réitéré à l'ppelin lancé par cette Organisation à l'Enseignement Catholique à s'associer plus étroitement à son action pour éliminer l'analphabétisme dans la Région Africaine, notamment en particulier la convergence des objectifs de l'UNESCO et de l'OIEC en ce domaine.

Les réseaux internationaux solides construits par les Congrégations enseignantes tout au long des siècles en lien avec les Episcopats locaux, la tradition éducative éprouvée de l'Eglise Catholique, la pratique des Missions, l'effort actuel de l'Enseignement Catholique dans le monde entier pour renouveler ses méthodes, repenser ses initiatives et répondre aux besoins nouveaux, témoignent de ses possibilités à s'en-



chercher là, alors qu'il n'y a plus d'école catholique dans le pays depuis si longtemps. C'est tout simplement parce que l'OIEC n'a jamais voulu se résigner à tracer un trait définitif sur l'Enseignement Catholique au Bénin. Il a longtemps cherché comment l'aider à resurgir chez nous et a toujours continué à rester en rapport étroit avec nous. Le Bénin est toujours membre constituant de l'Office et jouit de tous les droits que cela comporte. C'est à ce titre qu'il était présent à Kinshasa, en août 1981, à une réunion régionale africaine des responsables de l'Enseignement Catholique et c'est toujours à ce titre qu'il a été de nouveau invité à cette assemblée mondiale de Dakar.

Je me contente de vous livrer, pour ce qui concerne le colloque sur l'alphabétisation, la conclusion du Père Max Cloupet, secrétaire général de l'Enseignement Catholique en France, et représentant permanent de l'OIEC auprès de l'UNESCO.

gager dans cet effort d'envergure universelle pour l'éducation.

Les participants au colloque ont affirmé et déclaré :

« 1) — Leur détermination à lier toute action d'alphabétisation à un objectif de développement de tout l'homme (économique, social, culturel, spirituel).

« 2) — Vouloir ne pas limiter aux seuls jeunes élèves leur action éducative mais étendre celle-ci aux besoins des adultes et des jeunes sortis trop tôt du système scolaire, assumant l'alphabétisation et post alphabétisation.

« 3) — Veiller à permettre l'accomplissement d'initiatives venant des personnes ou de groupes et manifestant des capacités de mise en œuvre.

« 4) — Décider de promouvoir l'alphabétisation des langues nationales

## CAMPS DES SEMINARISTES

### VOYAGE A TRAVERS NOTRE MONDE CULTUREL AJAJI KOSWE (ET AJAJI BATA) ET AHWANNONZUM

(Ce texte a été publié dans « La Croix » n° 528 d'octobre 1989. Nous le reproduisons intégralement. Cause : Erratum. Nous nous en excusons auprès de l'auteur du texte et de nos aimables lecteurs.)

— Où êtes-vous allés au camp cette année ?

— Nous sommes allés à Ajaji Koswe et à Ahwannonzum.

— C'est assurément des coins perdus que peu part vers le Zou ou le Mono nous répondent presque à tous les coups et d'un air interrogateur nos chers interlocuteurs.

Non; c'est bien au cœur de l'Archidiocèse de Cotonou que se trouvent ces « bleds » ou « coins perdus ». Allons à la découverte de ce monde culturel.

Après les camps des Séminaristes de Sey (Toffo) et Adjatopka (Sègbohoué) de juillet 1988, les Séminaristes de l'Archidiocèse de Cotonou ont poursuivi cette année leur voyage culturel. Ce fut du 5 au 31 juillet 1989 sur la paroisse d'Allada. Deux stations secondaires de cette paroisse ont été les hôtes des Séminaristes : Ajaji Koswe (et Ajaji Bata) et Ahwannonzum.

#### SITUATION D'AJAJI KOSWE PAR RAPPORT A ALLADA (1)

Avec ses 75 000 habitants sur une superficie de 500 km<sup>2</sup>, le district d'Allada compte trois principaux groupes ethniques :

— Les « AIZO » : 83 % de la population sont tous cultivateurs.

— Les « FON » : 10 % de la population pour la plupart cultivateurs.

— Les « NAGO » : 7 % de la population sont les commerçants de la place.

Cette population vit dans les 84 villages que compte le district d'Allada. Ces villages sont regroupés en 12 communes dont 10 rurales et 2 urbaines.

Ajaji Koswe, à 100 % aizo, est dans la commune rurale de Lissé Gazou qui compte 9 villages. Situé au Sud d'Allada, Ajaji

(Lire la suite à la page 5)

(1) — Renseignements statistiques recueillis au district d'Allada.

sans négliger l'apprentissage de la langue officielle ; des décisions suivies d'effets étant attendues en ce sens des Ministres de l'éducation.

« 5) — En fonction des ressources que représentent leurs corps professionnels et leurs grands élèves, se sentir spécialement responsables de la formation des formateurs.

« 6) — Le souci que tous devaient avoir d'informer sur les multiples initiatives prises dans l'Enseignement Catholique en faveur de l'Alphabétisation, et aussi celui de maintenir une certaine cohérence entre elles et avec les programmes nationaux soutenus par les Gouvernements ou divers organismes non gouvernementaux.

« 7) — Souhaiter que l'OIEC se donne les moyens de favoriser ces échanges et de contribuer par l'amélioration de ses structures à assumer les tâches nouvelles et reconnues urgentes pour cette lutte contre l'illettrisme, en stimulant, coordonnant et évaluant.

« 8) — Que la reconnaissance de l'Enseignement Catholique dans son rôle d'alphabétiseur devrait conduire les organismes nationaux et internationaux, les Etats, à lui attribuer les moyens financiers adaptés à l'ampleur de la tâche.

che, et à provoquer les Eglises locales à une toujours plus grande solidarité.

« 9) — Se réjouir de l'appui que l'OIEC, avec son statut d'ONG, peut obtenir d'une façon permanente de l'UNESCO.

« L'interpellation que cette Organisation des Nations unies vient de faire de nouveau à l'OIEC pour le service du Développement personnel de tout homme, à travers la promotion qu'apporte toute forme — même simple — de culture, rejoint celle que l'Enseignement Catholique reçoit depuis toujours de l'Evangile.

« Celui-ci est bonne nouvelle pour chacun ; invitation à chaque homme et chaque femme à vivre libre, répondant à sa manière à la dignité incomparable que Dieu lui a réservée.

« Dans le concert de ceux qui veulent être aujourd'hui présents dans l'éradication progressive mais totale, de l'analphabétisme, l'Enseignement Catholique peut et veut tenir sa place. »

La plupart des participants à la 13<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'OIEC sont arrivés à Dakar le 11 février 1990. Ils étaient, on s'en

(Lire la suite à la page 10)

TES

LITUREL  
MONZUMreproduisons  
du texte etSWE PAR  
& (1)éstants sur  
m2, le dis-  
cos princi-% de la  
s cultiva-de la po-  
part cul-% de la  
es com-  
e.s les 84  
district  
t regrou-  
nt 10 ru-100 %  
e rurale  
te 9 vil-  
da, Ajaji  
a page 5)tiques re-  
ada.es locales  
solidarité.gui que  
d'ONG,  
amente deOrganisa-  
faire de  
rvice du  
but hom-  
d'apporte  
- de cul-  
gagement  
jours dele pour  
homme  
bre, ré-  
dignité  
ervée.ui veu-  
s dans  
totale,  
mément  
mir saà la  
e de  
ar le  
n s'en  
ge 10)

## MOTS CROISES



Horizontalement

— I. Transposer d'une langue dans une autre. — II. Songe. Réparis par lot. — III. A quel on a ôté le poli. Sentiment d'inquiétude. — IV. Bête au long cou. Dix-huitième et douzième lettres de l'alphabet et la première des voyelles. — V. Commune du Morbihan. Couverte de panure. — VI. Qui constitue un aspect pathologique de la vieillesse. — VII. Adverb de lieu mal tourné. Caché. — VIII. Lentilles. Pronom. Enduit très résistant. — IX. Consacrés par une huile sainte. Epoque. — X. Etablissement où se donne un enseignement collectif. Fils de Jacob et de Silpa.

Verticalement

— 1. Oeuvre lyrique et dramatique. — 2. Replaq. Dent de chien. — 3. Qui aiment l'argent et se plaisent à l'accumuler. Préfecture du Togo. — 4. Décamper en hâte. Abréviation pour nouvelle lune. — 5. Genre d'arbres conifères toujours verts, à petits fruits rouges. Affluent de la Garonne. — 6. Pronom personnel. Substances aromatiques pour l'assaisonnement des mets. — 7. Tête de Ropartz. Bière anglaise. — 8. Qui sont sans connaissance ni fin. — 9. Myriapode noir et luisant. Rivière du bassin parisien. — 10. Etat hébreu. Pour la troisième fois.

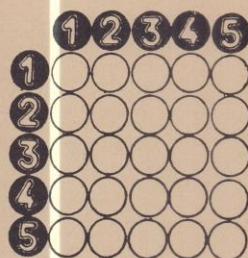
(Solution à la page 11)

## LE JEU DES SEPT ERREURS



(Solution à la page 9)

## LE CASIER A BOUTEILLES



Ce casier renferme vingt-cinq bonnes bouteilles vides. D'posez horizontalement cinq mots de cinq lettres répondant aux définitions ci-dessous.

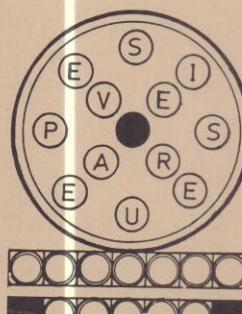
Si votre jeu est exact, vos cinq mots se relèveront verticalement.

Définition.

— 1. Etat voisin du Togo. — 2. Réalise l'émission. — 3. Rivière ou torrent. — 4. Imaginaire. — 5. Monnaie de billets en usage au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Solution en page 11

## LES SYNONYMES



Découvrez deux synonymes comportant sept et cinq lettres, en utilisant toutes les lettres mentionnées dans les cercles.

Solution en page 11

## MIEUX VAUT EN RIRE

## DEDUCTION

Akognihou sort d'une pharmacie. Ambé son ami lui demande :

— Eh, comment ça va ? — Pourquoi me demandes-tu ça ? — Hé bien, le fait que tu sors de la pharmacie me laisse penser que tu es malade. Akognihou réfléchit et demande : Alors, si tu me vois sortir d'un cimetière, tu croirais que je suis mort ?



## Camps des Séminaristes

(Suite de la page 4)

Koswe est limité au Nord par Lissé Gazoun, au Sud par Azohoué Houn-gbo et Gbédjikomé, à l'Est par Azohoué Cada et à l'Ouest par Ajaji Bata et Zoungbomé.

D'accès très difficile par temps de pluies, Ajaji Koswe est initialement à 13 km d'Allada ; mais il faut parcourir 25 km en passant par Avakpa pour y arriver plus facilement. C'est dans ce village Ajaji Koswe et aussi à Ajaji Bata, juste à l'Ouest à 2 km que les Séminaristes sont allés à la rencontre de leur histoire et richesse culturelle.

SITUATION D'AHWANNONZUN  
RAPPORT A ALLADA (2)

La commune rurale d'Ahwannonzun appartient au district rural d'Allada. Ahwannonzun communément appelé Dessa est le chef-lieu de la commune, limité au Nord par Bawé Kome, au Sud par Hetin, à l'Est par Hessah et à l'Ouest par la commune rurale d'Attogon. Sis au Nord-Est d'Allada, Ahwannonzun ou Dessa est à 7 km d'Allada en passant par Togoudo, mais facilement accessible par Attogon soit 11 km.

C'est dans ce gros village à 97 % fon (cf Royaume d'Abomey) que les Séminaristes sont aussi allés faire connaissance avec leur monde culturel.

## QU'Y AVONS-NOUS FAIT ?

Trois aspects essentiels ont motivé nos actions durant notre séjour dans ces deux villages.

— LE SPIRITUEL. Séminaristes, nous ne pouvons que témoigner de Celui qui nous meut : Jésus-Christ. Nous ne sommes pas partis au camp comme de simples chercheurs humanistes ; nous sommes partis avec notre foi qui nous dit Jésus-Christ ou aimer l'homme et tout l'homme. C'est à la rencontre de l'homme dans son environnement culturel, social et naturel que, en témoins silencieux et confiants, nous avons porté nos coeurs pour découvrir les richesses innombrables que sans crier gare nous perdons ou voyons disparaître.

Une « pâte quotidienne » qui aurait pu être très nourrissante si patiemment et à long terme les femmes recevaient une formation sur la nutrition familiale.

Ne serait-ce pas beaucoup plus sociable que le « planning familial » ?

Nous vous livrerons progressivement le fruit de nos travaux dans La « Croix du Bénin », espérant vous faire aussi communier à notre monde culturel que nous avons souvent tendance à ignorer par complexe face aux cultures exogènes.

Non ; la civilisation de l'universel passe par la connaissance approfondie et vécue de sa propre culture.

R.P. Raymond Bernard Goudjo  
Chargé des camps de Séminaristes  
de l'Archidiocèse de Cotonou.

(2) — cf note (1)

dre et à comprendre. En fait de compréhension, il paraît bizarre aux villageois, surtout les anciens, que cette jeunesse pose des questions pertinentes sur des institutions établies par les anciêtres, la sagesse même. Nous avons quand même pu saisir que la tradition orale n'est qu'à présent l'apanage d'un nombre très restreint de villageois qui s'enferment le plus souvent dans leur mutisme. On s'étonne de cette attitude à priori régressive, mais on en vient à l'évidence qu'un trésor ne se livre pas à tout-venant.

« Creuser, bêcher » nous dit le Laboureur de Victor Hugo. Nous l'avons fait sans trop forcer car notre but c'est apprendre progressivement.

Nous avons été aidés en ce sens par deux conférences que nous vous livrerons très prochainement.

— LA VIE AU VILLAGE. Séminaristes, nous nous préparons à vivre partout où il nous sera demandé d'aller. Savoir vivre de peu, avoir tout le nécessaire ou manquer de tout et cela grâce à Celui qui nous donne la force de tout supporter, Jésus-Christ, à l'instar de Saint Paul. Nous avons essayé de nous insérer dans la vie des villages. Ce n'était qu'un essai, mais nous n'avons pas osé forcer. Nous avons cependant admiré ces villageois qui se suffisent de peu et qui pourtant sont heureux, n'ayant qu'un seul souhait : que les récoltes soient bonnes pour leur assurer la « pâte quotidienne ».

Une « pâte quotidienne » qui aurait pu être très nourrissante si patiemment et à long terme les femmes recevaient une formation sur la nutrition familiale.



Professeur Maurice Glélé-Ahanhanzo

(suite de la première page)

faire ta volonté », et ailleurs, je n'ai pas caché ta vérité devant l'Assemblée... ».

Je ne vous ferai pas un cours mais une causerie-débats, avec des questionnements, des échanges, de manière pédagogique afin d'être à la portée du peuple même si je m'adresse à des juristes convaincus et confirmés.

#### 1.1) Qu'est-ce qu'une Constitution ?

Dans le langage juridique classique, on parle de constitution mais les pays socialistes comme l'URSS, la Pologne ou des pays dits à orientation socialiste comme le Bénin, du moins jusqu'à la déclaration gouvernementale du 7 décembre 1989, préfèrent le terme de loi fondamentale. La République fédérale d'Allemagne emploie aussi la dénomination de loi fondamentale.

La constitution ou loi fondamentale a deux fonctions descriptive et normative. **Descriptive**, la Constitution se borne à traduire les rapports de force spontanément établis entre les divers éléments de l'Etat. **Normative**, elle est porteuse d'un idéal, d'un programme politico-social qui soutient, structure et informe l'Etat. C'est dans ce sens qu'on préfère utiliser le terme de loi fondamentale.

En fait, toute constitution est descriptive et normative; elle se fonde en effet sur une idéologie (démocratie libérale — démocratie populaire...) et formule un projet de société, plus ou moins explicite.

La Constitution est dite loi fondamentale parce qu'elle est l'acte qui crée, fonde et structure l'Etat. Elle est le texte qui définit les structures de l'appareil d'Etat et les principes destinés à s'appliquer aux gouvernements et aux gouvernés. La Constitution, c'est « la structure organisatrice fondamentale de l'institution étatique ». Qu'il suffise de rappeler ici les travaux de Minos, Lycras, Solon, Platon (les Lois), Aristote (La Constitution d'Athènes). A leur suite, au 16ème siècle, les philosophes et les jurisconsultes

européens ont entendu fonder l'Etat sur un contrat librement consenti entre les gouvernés et les gouvernants (pactum subjectionis, et pactum societatis : cf Althusius, Hobbes, Puddendorff-Lock, J.J. Rousseau). Les penseurs français ont érigé en dogme la Constitution comme base de l'Etat. Le statut constitutionnel se substitue à la tradition et à la coutume (on parlait alors des lois fondamentales du royaume de France). Produit de la raison et de la liberté (Saint Thomas d'Aquin), le statut constitutionnel impose le règne de droit, fonde et informe tous les pouvoirs de et dans l'Etat. L'Etat constitutionnel s'analyse en Etat de droit. La constitution, c'est la loi suprême de l'Etat. Il n'y a pas d'Etat, au sens juridique, sans constitution; cependant Israël ne s'est pas encore doté d'une Constitution, et la Grande-Bretagne n'a pas de constitution écrite...

La constitution s'analyse dans deux sens : matériel et formel. Au sens matériel, la constitution c'est l'ensemble des règles établies selon une procédure particulière, spéciale, définissant les principes et les conditions d'exercice du pouvoir et fixant les modalités de modification ou de révision de ces règles. La Constitution est la loi suprême ; elle est au-dessus de toutes les lois. Elle est le référent — type, par excellence. Nul ne peut y déroger.

Sous le bénéfice de ces observations, on peut se demander si l'Afrique connaît la constitution avant la colonisation ?

Prise dans son acceptation matérielle, la Constitution ou loi fondamentale n'est pas une nouveauté ou un article d'importation en Afrique. Les travaux les plus récents d'historiens, d'anthropologues et politologues africains et étrangers le prouvent abondamment. Il suffit de se reporter à l'Histoire générale de l'Afrique publiée sous l'égide de l'UNESCO ainsi que ses nombreuses publications sur les cultures africaines en particulier « le concept de pouvoir dans l'Afrique précoloniale » (Ed. Presses de l'UNESCO, Paris, 1981) pour s'en convaincre. On citera les travaux sur les royaumes Mossis, le Danxome, le royaume de Nikki, de Kétou, de Porto-Novo, ceux du Burundi et du Rwanda, et les empires du Mali et d'Oyo. Les études scientifiques et d'autres célèbres et incontestées sur ces royaumes et empires font apparaître de manière indiscutable que les sociétés africaines précoloniales avaient su dégager non seulement des règles de répartition, d'exercice et de contrôle du pouvoir. Elles inventerent des contrepoids au pouvoir monarchique. On connaît les « Oyo mesi » qui, dans le royaume d'Oyo, grâce à leur pou-

voir d'origine religieuse, pouvaient mettre fin au pouvoir du roi. Il s'agit d'un collège de religieux et de sages chargé de veiller au fonctionnement des institutions politiques, sociales et religieuses de la société. Lorsque ce collège estimait que le comportement du roi et de son gouvernement constituaient un danger pour la stabilité et le bien-être de la société, après en avoir débattu, il faisait porter au roi « l'œuf d'autruche ou la calebasse sacrée ». Le Roi comprenait qu'il était déchu, et partant, devait avaler le poison car on ne pouvait pas faire couler le sang du Monarque... Au Danxome, Adandozan fut déposé par le Conseil de la dynastie... Ce n'était pas des monarchies absolues.

Comme vous le savez, la rupture et l'extraversion culturelle imposées par la colonisation ont conduit à un transfert, en Afrique, de modèles culturels et institutionnels étrangers — auxquels on n'emprunte rarement les meilleurs éléments — Ainsi, alors que les systèmes politiques européens que nous copions, soit à cause de notre imprégnation culturelle (formation scolaire et universitaire, vie politique de style français) soit par simple mimétisme, établissent un équilibre des pouvoirs et des contrepoids (afin que le pouvoir arrête le pouvoir) l'Afrique contemporaine, elle, ignore ou abhorre le contrôle du pouvoir; ce dernier est quasi inexistant. Dans la plupart des Etats africains sévissent des monarchies... En cas de crise, la seule solution qui s'impose est le coup d'Etat militaire. Il est vrai qu'au Dahomey, jusqu'en 1963, l'Armée était, fidèle à son modèle français, « la Grande Muette ». Ce sont les intellectuels et les syndicats qui l'ont entraînée dans la vie politique afin de trouver une issue à la grave crise sociale qui secouait le régime du Président Maga. Depuis les militaires ont pris goût au pouvoir et rien ne laisse présager qu'ils veuillent un jour revenir à leur vocation et à leur mission premières.



En bref, la Constitution formelle, écrite n'est pas encore devenue la loi suprême bien que les Africains aient créé un **fétichisme constitutionnel**. A preuve, les chartes constitutionnelles dont se dotent les régimes militaires en

quête de légalité et de légitimité... La Constitution formelle est loin pourtant d'avoir l'impact et la signification culturelle, morale et politique des lois fondamentales des royaumes et empires africains précoloniaux car elle véhicule un modèle idéologique qui ignore l'histoire et les cultures, les valeurs de civilisation des peuples d'Afrique. Nous ne connaissons pas nos cultures et les jeunes générations les ignorent et s'y intéressent peu...

En bref, du point de vue de la théorie juridique, la Constitution se définit comme l'ensemble des « règles de droit suivant lesquelles s'établit, s'exerce et se transmet le pouvoir politique, et partant, le pouvoir de et dans l'Etat ».

#### 2. A quoi sert la Constitution ?

La Constitution a pour mission de régler la vie de l'Etat, ses fonctions, ses mécanismes de fonctionnement et de contrôle. La Constitution vise à établir et doit imposer le règne du droit tel que s'oppose au pouvoir personnel dictatorial, pouvoir qui tend à devenir patrimonial, le pouvoir étant confisqué par un clan, une ethnie ou une région. On assiste souvent en Afrique à la manipulation de la Constitution à des fins de pouvoir personnel ; elle devient hélas, un instrument du pouvoir alors que celui-ci lui est soumis.

La Constitution prétablit de manière formelle les conditions d'exercice du pouvoir en soumettant et en liant le pouvoir au droit. Désormais, le pouvoir doit s'exercer selon le droit, suivant des règles écrites et connues (traduites, diffusées et enseignées dans nos langues nationales à l'attention des analphabètes). Ces lois et règles s'imposent, dans un système démocratique, à tous gouvernants et gouvernés, en vue de garantir les libertés publiques et individuelles, les droits de la personne humaine, et d'assurer la participation effective (et non pas l'animation dansante et gesticulante, alibi à l'incurie des gouvernants ou les slogans visant à cristiniser le citoyen), des citoyens à la vie publique. Sociologues, philosophes, économistes, juristes et politologues, s'accordent aujourd'hui pour affirmer qu'il n'y a point de développement (integral et harmonieux de l'homme) sans une véritable démocratie participative

Le pouvoir d'Etat est d'essence démocratique. Le pouvoir fondé sur le droit, dans un Etat de droit dont nous souhaitons l'avènement chez nous et pour lequel nous luttons, prévaut et s'impose au pouvoir personnel ou corporatif comme celui de l'Armée, du Syndicat ou des Autorités religieuses. Comme l'écrivait le doyen Maurice Hauriou, l'un des plus célèbres et éminents constitution-

légitimement est pact et morale damentaires africaine vérité qui cultures, son des ne con- et les tinent et

ue de la institution nelle des lesquelles trans- et part- l'Etat ».

tuation ?

mission Etat, ses mes de troïc. La et doit it lequel rsonnel end à de- air étant e ethnies souvent on de la pouvoir élas, un rs que

t de man- ditions soumet au droit s'exer- des ré- adutes, ns nos ation- s et ré- système gou- verne- de- es et la per- mer la ion pas gesticu- gouver- à cré- yens à es, phi- stes et aujour- a point et har- s une pative

ssence fondé e droit émement nous se au poratif u Syn- euses. Mau- célé- tution-

nalistes français : « Les lois constitutionnelles sont établies d'après le postulat de la prééminence du pouvoir des institutions sur celui du pouvoir personnel. Toutes les attributions qu'elles prévoient sont celles d'une institution et non pas celle d'un homme politique ». C'est pourquoi il est dangereux de tailler sur mesure une constitution pour un homme ou deux hommes comme ce fut le cas au Dahomey en 1964... En bref, dans sa fonction politique et sociale, la Constitution définit et porte un projet de société et a pour objectif essentiel d'instaurer un Etat de droit qui bannit l'arbitraire, le pouvoir personnel ou la dictature, et exclut les coups d'Etat ; aussi, souvent l'approche juridique et le point de vue politique se confondent ou coexistent.

### 3. Comment s'élabora et s'établit une Constitution ?

La Constitution s'élabora selon deux voies : la voie bureaucratique ; la procédure démocratique. On parle de voie bureaucratique lorsque la rédaction de la constitution est confiée à un Comité d'experts ou Comité constitutionnel nommé par le gouvernement. Parfois c'est l'œuvre d'un seul expert, souvent un étranger... Lorsqu'on adopte la procédure démocratique, l'élaboration de la constitution est confiée à une Assemblée constituante. Une telle procédure n'est pas courante dans notre pays. On a plutôt recours à des procédures paradémocratiques : l'Assemblée ou le Comité constitutionnel est nommé par le gouvernement mais cet organe est composé de manière qu'y soient représentées toutes les catégories socio-professionnelles, les régions et les sensibilités religieuses ou courantes de pensée, l'équilibre étant recherché en vue d'éviter un comité pléthorique qui ne peut faire du travail efficace et utile.

Mais il faut bien se dire que, démocratique ou bureaucratique l'élaboration d'une Constitution est l'œuvre d'initiés, de spécialistes : les juristes, avec le cas échéant, le concours d'hommes politiques avérés. La complexité de la théorie constitutionnelle la rend inintelligible et inaccessible aux non spécialistes. Elle échappe à l'entendement du citoyen moyen même dans les pays développés et fortement alphabétisés, a fortiori lorsqu'il s'agit de masses analphabètes. Et pourtant, à notre sens, à un stade, il faut associer le peuple, non seulement le faire parler, lui donner les moyens d'exprimer ses points de vue et considération mais l'écouter et l'entendre. J'espère qu'ainsi procédera la prochaine Conférence des forces vives de la nation.

Ce qui est important c'est la définition de la forme d'Etat et du régime politique que l'on veut (République — Monarchie — démocratie — de quel type ? : régime parlementaire ou présidentiel...) —

les libertés publiques et individuelles — la question de la laïcité de l'Etat « l'Etat laïc n'est ni religieux ni anti-religieux mais a-religieux ». Pourquoi ne pas intégrer dans la prochaine constitution la Charte Africaine des Droits de

l'Homme et des Peuples qui a été ratifiée par notre pays... Il faut également déterminer les structures et institutions de l'Etat avant tout le statut du Chef de l'Etat (et du gouvernement, en cas de régime parlementaire pour lequel, à mon sens, le pays n'est pas mûr, ou le régime présidentiel déconcentré avec un Premier Ministre technocrate, système qui fonctionne bien difficilement.) Il faut donc dire comment on voit :

— les pouvoirs du Chef de l'Etat (dont le mandat pourrait être de 6 ans, renouvelable une seule fois) et ses rapports avec les autres organes de l'Etat, notamment

— l'Assemblée Nationale, ou toute autre chambre à créer le Conseil Economique et Social ou Conseil National pour le Développement, et pourquoi pas un Conseil des Anciens ou Haut Conseil de la République où siègeraient notamment les anciens chefs d'Etat et de gouvernement, les anciens présidents des Assemblées Nationales ou du Conseil des Anciens (cf. 1964-1965)

— quelle est la place de l'autorité ou du pouvoir judiciaire ?

— faut-il en dehors de la Cour Suprême une Cour Constitutionnelle ? — Mais surtout, tirant leçon des décennies de dictature, il faudra définir les modalités de limitation et de contrôle du pouvoir du gouvernement ?

— La place et le rôle de l'Armée dans l'Etat ? : sa fonction et la réglementation de son intervention dans la vie politique.

On pourra se référer à la Constitution du Dahomey du 11 mai 1968. J'estime que tout membre des Forces armées qui veut faire de la politique devrait être réduit à l'état civil, abandonner l'uniforme et le fusil, et lutter à armes égales avec les civils. Il faudrait ne pas exclure les membres des Forces armées de la vie publique mais les associer aux débats et fixer avec eux leur mission qui n'est pas de se prendre pour la conscience de la nation ou l'arbitre national. Il faudrait déterminer les modalités de recours du citoyen contre les abus du pouvoir ; comment assurer la protection du citoyen, soit par une action directe en unconstitutionalité de la loi ou des règlements et actes administratifs comme l'avait prévu la Constitution du 11 mai 1968 soit par l'exception d'inconstitutionnalité. Déterminer les principes de la décentralisation administrative de manière à rapprocher l'Administration du citoyen et donner à ce dernier l'initiative dans les affaires locales. Tels seraient les principaux principes et axes fondamentaux de la nouvelle Constitution. La mise en forme technique relèvera de la compétence du Comité constitutionnel.

Une fois élaborée, la Constitution est soumise à référendum. Ce fut le cas au Dahomey, en 1963 en 1968, en 1978. Le Bénin adopta la formule de « popularisation de la Constitution ». Cette procédure de recours au référendum populaire, pour des populations anal-



Professeur Maurice Gbètè-Ahanhanzo

phabtes, m'apparaît avoir une fonction pédagogique. Elle tend à apprendre au peuple qu'il est la source principale du pouvoir et qu'en régime démocratique, c'est lui qui se donne sa loi fondamentale : la Constitution. Ce qui importe pour les gouvernements, c'est l'ensemble des principes fondamentaux, les structures et les institutions, et le consentement des partis : parti unique ? actuellement réprouvé et rejeté par la très grande majorité des Béninois ; bipartisme ou tripartisme ou pluralisme démocratique intégral ? Il me semble que sans limiter le nombre des partis, on pourrait, par les lois électorales, conduire à des regroupements qui évitent l'éparpillement des forces. Nous avons connu dans ce pays des partis de 3 à 6 personnes ! Déjà dans les conclusions de ma thèse pour le doctorat d'Etat publiée en 1969, j'avais préconisé pour le Dahomey un bipartisme rationalisé à base de partis nationaux, et un régime présidentiel original, soumis au contrôle régulier de l'Assemblée, grâce à des techniques appropriées ;

c) — créer les organes législatifs et consultatifs ainsi que les hautes juridictions constitutionnelles.

6. Portée et valeur juridique de la Constitution

La Constitution, avons-nous vu, est la norme suprême de l'Etat. Les juristes parlent de la suprématie de la Constitution et en déduisent le principe de la hiérarchie des normes. Toutes les lois régles et procédures procèdent de la Constitution, se réfèrent à elle.

Il s'en suit, dans un Etat de droit, un contrôle de constitutionnalité de la loi (exception d'inconstitutionnalité par voie d'action directe ou indirecte ; contrôle des domaines respectifs de la loi et du règlement). A ce propos, on aimerait rappeler ici la procédure très démocratique et libérale prévue dans la Constitution du Dahomey du 11 mai 1968. Cette constitution qui ne fut jamais appliquée dispose dans son article

(Lire la suite à la page 11)

du gouvernement et des instances du PRPB et de l'ANR du 7 décembre 1989. Il ne s'agit de rien de moins que d'une fraude à la Constitution pour ne pas dire un coup d'Etat. Le régime en place est inconstitutionnel donc illégitime, et il faudrait en tirer les conséquences. La procédure adoptée par les instances du PRPB s'assimile aux procédures parajuridiques que sont les révisions décidées par le Parti ou opérées par les coups d'Etat militaires : autant de procédés anticonstitutionnels.

### 5. Le Contenu de la Constitution

L'on se contentera de rappeler brièvement les développements faits plus haut :

a) — définition des principes fondamentaux ; ils portent en particulier sur la déclaration des droits et des devoirs. Ainsi aux termes de l'article 146 de l'ex-loi fondamentale (elle est devenue caduque par la déclaration du 7 décembre) : « Les citoyens ont le devoir de se conformer à la Constitution ou/et d'obéir à la loi » ;

b) — déterminer les institutions, en particulier le régime politique (parlementaire ou présidentiel) ainsi que le système des partis : parti unique ? actuellement réprouvé et rejeté par la très grande majorité des Béninois ; bipartisme ou tripartisme ou pluralisme démocratique intégral ? Il me semble que sans limiter le nombre des partis, on pourrait, par les lois électorales, conduire à des regroupements qui évitent l'éparpillement des forces. Nous avons connu dans ce pays des partis de 3 à 6 personnes ! Déjà dans les conclusions de ma thèse pour le doctorat d'Etat publiée en 1969, j'avais préconisé pour le Dahomey un bipartisme rationalisé à base de partis nationaux, et un régime présidentiel original, soumis au contrôle régulier de l'Assemblée, grâce à des techniques appropriées ;

c) — créer les organes législatifs et consultatifs ainsi que les hautes juridictions constitutionnelles.

# POUR COMPRENDRE LE SYNODE DE COTONOU

## LA GENÈSE DU SYNODE DE COTONOU

Nous entrons dans la phase préparatoire à la seconde session tant attendue du Synode de Cotonou. La première session est loin (plusieurs de ceux et celles qui y ont pris part sont déjà morts). Parmi les prêtres et les religieuses actuellement en activité dans l'archidiocèse, combien ont-ils pris part à ces assises ?

Avant raison, il a été demandé d'introduire les communautés de l'archidiocèse dans cette seconde phase du synode en rappelant — ne serait-ce que brièvement — la genèse et le déroulement du synode.

En se référant aux actes du synode, à la page 23 (1), on peut se faire une petite idée des circonstances dans lesquelles l'idée d'un synode est née. Les lignes qui vont suivre en diront un peu plus.

C'était le 1er février 1972. Monseigneur Adinou avait convoqué à la paroisse Saint-Michel de Cotonou une grande réunion : tout le presbytère et les délégués de toutes les congrégations religieuses de l'archidiocèse. Au cours de la réunion, chaque curé avait été invité à exposer la situation pastorale de sa paroisse. Un mois plus tard, le 14 mars 1972, le bureau du conseil presbytéral se réunissait au Centre Catéchetique de Ouidah pour dégager de la synthèse des rapports du 1er février, les problèmes majeurs soulevés et sur lesquels il convenait de réfléchir. Ces problèmes se présentaient comme suit :

### a) — Expliciter notre pastorale d'ensemble :

\* à partir d'une connaissance plus systématique (statistiques) et plus approfondie des problèmes pastoraux :

\* préciser les objectifs recherchés ;

\* indiquer les lois de notre action pastorale (sacramentalisation, évangélisation, etc...).

### b) — Etudier et préciser

plus particulièrement le type de communauté chrétienne que nous cherchons à susciter :

\* une masse de chrétiens attendant tout de « la mission » et du prêtre

\* ou des communautés à taille humaine, assumant elles-mêmes toutes leurs responsabilités, le prêtre y ayant sa place propre d'animateur spirituel ?

### c) — Ce qui suppose

un travail d'équipe plus poussé :

\* réflexion pastorale avec les religieuses (non pas seulement au niveau local mais aussi au niveau des responsables de congrégations) ;

\* et les laïcs : réfléchir avec eux pour les former au type de communauté à créer et aux responsabilités à prendre ;

\* entre prêtres d'un même secteur.

### d) — Approfondir notre souci et nos méthodes d'évangélisation

\* auprès des nombreux païens non encore touchés,

\* auprès des non pratiquants de plus en plus nombreux,

\* auprès des chrétiens qui ont besoin d'une catéchèse permanente d'approfondissement.

Tout ceci en tenant compte du problème de mentalité posé par les sécètes.

### e) — Chercher à reformuler les orientations de travail des « œuvres »

\* quels types de mouvements ?

\* comment réaliser une action de masse ?

### f) — Intensifier la formation

\* des prêtres (initiation à la langue et aux coutumes d'une façon plus systématique et recyclage pastoral) ;

\* des religieuses (surtout dans les noviciats et scolastiques, avec formation pastorale et catéchetique et pas seulement scolaire) ;

\* des laïcs (pour les préparer à leur rôle d'animateurs de communautés), et des catéchistes (bénévoles et permanents).

g) — Le premier besoin cf (a) — le plus fondamental, explicité dans les points b et f exigerait la réalisation d'un congrès pastoral diocésain pour que tous ces problèmes soient abordés en profondeur, avec la préparation suffisante, et dans une recherche commune : prêtres, religieuses et laïcs.

### \* UN CONGRES PASTORAL DIOCESAIN ?

Les membres du bureau du conseil presbytéral en avaient souligné l'opportunité et l'urgence. Cela répondrait à un désir profond de tous. Le concile y invite, et des pays voisins (Abidjan) en avaient déjà donné l'exemple. De plus, notre petit nombre et l'ampleur des problèmes exigeaient une telle rencontre. C'est alors qu'on a fait remarquer que, plutôt qu'un congrès, il valait mieux parler d'un synode pour mieux souligner le caractère évangélisé et ecclésial de cette rencontre. La proposition fut adoptée et l'on s'est demandé si cela aboutirait à quelque chose de positif :

Tout dépendrait, avait-on affirmé, de la méthode de travail. Tous étaient convaincus d'une chose : le premier résultat essentiel serait d'éveiller tous les chrétiens à la nécessité d'une pensée et d'une action commune. L'idée d'un synode une fois retenue, il a fallu immédiatement échanger sur la façon d'en organiser la préparation.

— Il fallait nommer un secrétaire général ;

— Mettre sur pied un comité directeur ;

— Organiser une consultation générale du peuple chrétien sur les sujets à traiter.

Beaucoup de choses ont été dites et réalisées avant et pendant les assises du synode, qui ont été consignées — du moins pour l'essentiel — dans la

plaquette publiée sur le synode (2). Il paraît superflu de dire ici qu'il est indispensable que tous les agents pastoraux lisent attentivement ce document pour s'introduire et introduire nos différentes communautés chrétiennes dans la phase préparatoire aux prochaines assises de la seconde session du synode.

Voici en quelques lignes les idées-forces qu'on pourrait dégager du document pour l'information et la préparation des fidèles.

Le Synode avait pour thème : **L'essentiel de la foi chrétienne**. Sous ce grand titre, la session s'est déroulée sur deux axes :

### 1<sup>e</sup>) Formation de notre foi : Comment l'éclairer et la faire grandir en nous ?

### 2<sup>e</sup>) Dynamisme de notre foi : Comment vivre notre foi en profondeur ? Comment la communiquer ?

La synthèse des réponses aux questionnaires préparatoires au synode, les différentes interventions et les carrefours au cours des assises, nous ont tous conduits à découvrir que « vivre l'essentiel de la foi » dans notre Eglise aujourd'hui, l'incarner réellement dans notre vie, comporte un vaste programme qu'on pourrait énoncer ainsi :

— Porter en soi le souci d'une foi éclairée et nourrie aux sources de la Bible et dans la saine et vivante Tradition de l'Eglise ;

— Comprendre et assumer ses responsabilités dans l'Eglise ;

— Comprendre et assumer ses responsabilités dans le monde. (plaquette p. 10)

A la lumière de ces trois principes, les participants ont reconnu :

1 — Pour plusieurs raisons, la Bible est encore loin de nourrir notre foi (p. 81-89) : elle n'a pas eu suffisamment sa place dans la catéchèse et n'enrichit pas assez nos homélies ; la Bible a besoin d'une initiation et elle coûte cher ; elle nous attire peu, nous devons nous apprendre à aimer et à connaître la Bible.

Il faut tout mettre en œuvre pour que les réformes et les ouvertures opérées par Vatican contribuent au renouveau de l'évangélisation.

2 — (p. 90-96) Nos responsabilités de chrétiens dans l'Eglise découlent de notre être même de chrétiens. Vatican II a éclairé d'une lumière nouvelle cette vérité importante pour la vie, la croissance et le rayonnement de l'Eglise. Nous constatons que beaucoup de chrétiens n'assument pas leurs responsabilités dans l'Eglise, parce que leur foi ne mûrit pas, n'est pas assez nourrie par la parole de Dieu et par les sacrements.

Redynamiser les secteurs de la pastorale qui permettront aux laïcs d'être animateurs des communautés et messagers de l'Evangile.

3 — (p. 97-108) Nous devons aussi être témoins du Christ dans toute notre vie. Le synode s'est interrogé sur la façon dont les chrétiens sont effectivement les témoins du Christ dans toute leur vie et comment ils

peuvent être les artisans d'un renouveau conforme aux principes chrétiens dans la vie familiale, professionnelle, sociale et politique. A ce sujet, on a constaté des insuffisances graves dans tous les domaines — un constat d'ensemble vraiment sévère.

\* la formation doctrinale insuffisante, la lâcheté, le laisser-aller, le manque de conviction, le respect humain, les influences sociales contradictoires, le milieu social béninois avec le poids des coutumes traditionnelles, les soucis de sécurité, de promotion individuelle ou familiale...

D'où la nécessité d'une conversion personnelle et collective. En arriver à un effort d'éducation pour que les chrétiens béninois évitent tout dualisme entre la foi et la vie en société (p. 109-114).

### \* CONCLUSION

Le Synode aura permis à toute la communauté chrétienne de l'archidiocèse de se mettre en face d'elle-même et de se regarder du dedans. Il nous a conduits à nous convaincre que nous sommes appelés à vivre notre foi chrétienne aujourd'hui, dans le milieu béninois.

Unaniment, tous les participants au synode ont senti et exprimé énergiquement et de façon convaincante l'urgence et le besoin profond d'un christianisme vrai, au sein duquel le Christ est vraiment chez lui au Bénin, parce que répondant aux problèmes des Béninois et transformant la vie des Béninois aujourd'hui.

### Souhaits et propositions

Pour remédier aux maux dont souffre la vie de foi du Béninois, il est nécessaire d'entreprendre un effort de réflexion pour une pastorale appropriée et réaliste. Recherches et réflexion sur notre univers culturel, nos traditions culturelles, la médecine traditionnelle. Procéder à une confrontation des diverses données avec la Révélation pour en tirer une théologie africaine capable d'éclairer la vie chrétienne du Béninois. Entreprendre l'éducation et la formation des jeunes, des familles dans les paroisses.

Les souhaits et propositions sont un appel pressant à cette seconde phase du synode qui s'est donné pour but de confronter notre foi chrétienne aux grandes réalités de notre univers traditionnel, si riche, mais si complexe et parfois si troubant.

Pour nous préparer à cette seconde session, le document du synode propose des textes et des questionnaires (p. 131-143). Comme ce fut pour la première session, cela peut aider à éveiller toutes les communautés de l'archidiocèse et les mettre à l'unisson en état de synode.

Théophile Villaça

(1) et (2) Il est en vente à l'archevêché de Cotonou et à la Librairie Notre-Dame.

## LE PÈRE JACQUES BERTHO, UN GRAND MISSIONNAIRE, VIENT DE NOUS QUITTER

« Quand part dans l'au-delà un homme de science et de sagesse, c'est une bibliothèque qui disparaît », disait-on de nos ancêtres dahoméens.

Un homme hors du commun, un prêtre chevronné qui a tracé au Dahomey et dans l'Afrique de l'Ouest de 1929 à 1962 un sillon lumineux vient de nous quitter. Mais il a légué sa bibliothèque et inscrit ses trouvailles dans le cœur du peuple béninois. Faisons connaissance.

Il se nomme Jacques Bertho. Les anciens de Grand-Popo, de Cotonou, de Porto-Novo et de Dakar se souviennent. Il est né en France, au début de ce siècle, en 1902 à Escoublac dans cette Brière qui forge des tempéraments volontaires et actifs. Dès sa plus tendre enfance, il se sent attiré par la vie missionnaire et par l'Afrique. Il se formera au petit séminaire de Nantes, fera deux ans de noviciat aux Missions Africaines. Pendant deux autres années, il accomplit son service militaire à Paris et deviendra prêtre à Lyon en 1928 après quatre années d'études théologiques. Mais il lui manquait quelque chose pour partir en Afrique. Il attendra un an en France, année pendant laquelle il sera tout à la fois enseignant et élève pour obtenir sa seconde partie du baccalauréat.

En 1929, il a la joie de débarquer au wharf de Cotonou où l'attendait Monseigneur Steinmetz, seul évêque à cette époque pour l'ensemble du territoire ; c'est lui qui a formé et dirigé de main de maître la jeune Eglise dahoméenne. N'était-il pas sur le terrain depuis 1892 et évêque depuis 1906 ? Monseigneur Steinmetz plaça le jeune arrivant à Grand-Popo, où pendant neuf ans, il manifestera et déployera ses qualités de chercheur ethnographe, d'organisateur de l'enseignement religieux et d'amoureux des plus déshérités, comme vicaire puis curé. Les bibliothèques béninoises gardent avec fidélité son premier article sur la vie des Houéda. Son manuel de prières et de catéchisme qu'il fit traduire en Gengbé n'a pas passé à la postérité, mais il a formé des générations de chrétiens.

La seconde partie de la vie du Père Jacques Bertho se déroule au centre de Cotonou. Il sera directeur des Ecoles Catholiques de l'ensemble du Dahomey de 1938 à 1943. Dieu sait en quelle estime Monseigneur Steinmetz placait l'école. « Pas d'Eglise sans école, car celle-ci conduit à celle-là » aimait-il répéter. Le Père Bertho seconde magnifiquement son évêque et il joua durant la même période le rôle de Procureur, c'est-à-dire de financier et d'économie de l'ensemble du Vicariat apostolique.

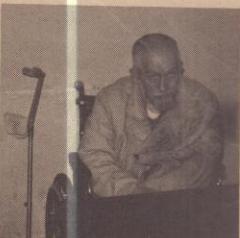
Mais c'est durant la troisième étape de sa vie missionnaire de 1943 à 1956 que le Père Bertho manifestera toute la richesse de son savoir et de son sens de l'organisation. Il est promu au poste de Directeur fédéral des Ecoles Catholiques pour l'ensemble de l'ex-AOF avec siège à Dakar. Il sillonne les pays et organise partout le système scolaire tout en poursui-



1962-1990 : 28 ans à la maison de retraite des Missions Africaines à la Croix-Valmer, puis à Baillarguet. Pendant ce temps le père Jacques Bertho s'accommode de son corps à moitié paralysé. Ces 28 années furent pour lui pleines de prières, mais aussi de souffrances et d'abandon à la Providence.

vant ses études linguistiques et ethnographiques. A la même époque, il fut choisi député du Grand Conseil de l'ex-AOF pour mieux assurer l'implantation des écoles et développer le souci constant de tous les problèmes concernant l'évolution de l'Afrique. Plus tard, cette superstructure politique éclatera et le Père Bertho reviendra à ses premiers amours au Dahomey pour une dernière étape missionnaire de 1956 à 1962. Il résidera à Porto-Novo com-

me Directeur des Ecoles Catholiques du diocèse de Porto-Novo tout en assumant la charge de Directeur national de l'Enseignement Catholique du Dahomey.



Le Père Bertho et son fauteuil roulant qu'il utilisa avec sérénité et bonne humeur.

l'homme de la Brière aura souci de l'avenir humain des travailleurs.

Son séjour au Dahomey touchait à sa fin. Après tant de travail, le Père Bertho voulait reprendre souffle et désirait consacrer sa retraite à mettre de l'ordre dans ses nombreuses notes avant de les publier. A 69 ans, cela se comprend. Il se préparait à quitter définitivement le Dahomey quand un malencontreux accident de la circulation, au sortir de Lomé, le conduisit à l'hôpital. Un caillot de sang provoque une hémiplégie, entraînant une paralysie partielle du cerveau et du côté gauche. Le Père ne s'en remettra jamais. Il rejoint la maison de retraite des Missions Africaines à la Croix-Valmer, puis à Baillarguet. Il y restera de 1962 à 1990. Il s'accommode de son corps à moitié paralysé, l'obligeant à la promenade quotidienne aussi longtemps qu'il put. Un jour, il dut prendre le fauteuil roulant. Il le fit avec sérénité et bonne humeur. Ces 28 années furent pleines de prières, de dialogue avec ses frères, mais aussi de souffrances et d'abandon à la Providence. Il s'est éteint paisiblement le Vendredi 2 Mars 1990 pendant que sa communauté faisait le chemin de Croix.

L'un des premiers informés fut le Cardinal Gantin qui exprima ainsi ses sentiments : « Je prie avec vous tous pour le Père Bertho. Quelle estime doit-on avoir pour cet homme et ce missionnaire ! A lui va la reconnaissance d'Africains et spécialement de Dahoméens et de Béninois. Quel exemple de courage ! Il venait de commencer son Carrême qui fut bien court mais qui a vite débouché dans la pleine vie de la Résurrection ».

Bien avant ce dernier témoignage, les autorités compétentes de son temps avaient su apprécier son œuvre à sa juste mesure le décrant :

- Officier de l'Etoile Noire du Bénin ;
- Commandeur de l'Ordre National du Dahomey ;
- Officier des Palmes Académiques ;
- Chevalier du Mérite social ;
- Officier de la Légion d'honneur.

Aujourd'hui, Dieu lui donne la seule médaille qu'il a cherché pendant toute sa vie missionnaire et pour laquelle il s'est dépassé sans compter, la VIE ETERNELLE. Que nos prières l'accompagnent.

Père Pierre Trichet

### SOLUTION AU JEU DES 7 ERREURS de la page 5

- 1) Un oiseau en plus dans le ciel.
- 2) La grandeur du disque solaire.
- 3) La bande noire qui orne le bâret.
- 4) Le sens de la courbe de la canne.
- 5) Le bout avant de la babouche du pied droit de l'homme.
- 6) La longueur du pantalon du pied gauche de l'homme.
- 7) La longueur du bout arrière de la babouche gauche, au niveau du talon de l'homme.

## XIII<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OIEC A DAKAR LE BENIN ETAIT PRÉSENT

(Suite de la page 4)

doute, de tous les continents et de tous les pays. A les dénombrer, on se rend compte de l'impact de l'Enseignement Catholique sur la civilisation du monde. Il vaut mieux, pour en donner une idée, citer les pays où il n'y a plus d'école catholique que de vouloir tenir la liste de ceux qui en ont. Mais qu'importe !...

La messe d'ouverture, présidée par le Pro-Nonce apostolique au Sénégal, a été célébrée le 12 février à 10 heures à la cathédrale du Souvenir africain de Dakar. La séance solennelle d'ouverture a été présidée par le chef de l'Etat sénégalais lui-même, à 16 heures, dans l'immense amphithéâtre du CICES (Centre international du commerce extérieur au Sénégal).

Parmi les nombreux discours prononcés à la séance d'ouverture, je voudrais retenir un passage de celui du Secrétaire National de l'Enseignement Catholique du Sénégal, de celui de l'Evêque, président de la Commission de l'Enseignement et de celui du Président de l'Etat sénégalais.

Mr. Gabriel Diam disait, entre autre :

« Parmi les traits marquants de l'Afrique aujourd'hui, je relève sa démographie galopante. Voici trente ans, le continent ne comptait que 350 millions d'habitants : aujourd'hui, il en comporte le double, posant aux Etats d'énormes problèmes : insuffisance alimentaire, insuffisance des structures éducatives, de santé ; manque de travail. Dans un tel contexte, il est heureux que l'organisation internationale de l'Enseignement catholique ait choisi comme thème majeur de ses assises tenues en terre d'Afrique : Eduquer à la Liberté et à l'Amour'. En effet, bien plus que par le passé, l'Enseignement Privé Catholique, dans le cadre d'une véritable explosion démographique, devra apprendre aux jeunes, à lui confier, à être des hommes libres, mais aussi à préférer toujours la vie à la mort, le sens des responsabilités, à la faire devant la solidarité nationale, à préférer se sacrifier que sacrifier les autres ».

Mgr Adrien Sarr d'affirmer :

« Oui, j'ose dire que nos pays, plus que tous les autres, ont besoin de voir s'épanouir en très grand nombre de très fortes personnalités dans leurs jeunes générations, pour prétendre redonner de nouveaux équilibres à leurs sociétés perturbées par la modernité ; pour prétendre encore parvenir à un développement qui s'étende à tous les domaines de la vie humaine : économie, culture, vie spirituelle. En d'autres termes, nos pays en construction ont besoin d'hommes et de femmes épanouis et accomplis, authentiquement maîtres d'eux-mêmes et responsables, compétents et inventifs, généreux et désintéressés, capables de se dépenser pour concevoir et inscrire dans l'histoire des projets de sociétés qui plairont à Dieu, parce qu'elles seront viables et épanouissantes pour tous leurs membres... »

Le Président Abdou Diouf devait déclarer à son tour :

« L'Enseignement de qualité et les formations pratiques dispensées par ces congrégations, les mouvements de jeunesse et les œuvres socio-culturelles qu'elles ont créées, l'importance qu'elles accordent à l'éducation morale et l'exigence d'une discipline qui, loin de briser l'enthousiasme, le favorise, donnent de l'Enseignement Catholique l'image d'une institution hautement éducative ». Après avoir expliqué comment l'Ecole Catholique doit éduquer à la liberté et à l'amour, le Président sénégalais a insisté sur le rôle de la famille dans l'éducation, rôle qu'il a fini par résu-mer en disant : « Par leur attitude et leur comportement quotidiens, les parents inculqueront les valeurs aux enfants qui sont particulièrement réceptifs à l'exemple, surtout lorsqu'il est donné par des êtres aimés. » Dans tous les âges, écrit Fénelon, l'exemple a un pouvoir étonnant sur nous ; dans l'enfance, il peut tout. » Dans ce monde où prolifèrent les anti-valeurs, il est urgent de redonner confiance à la famille, qui se nucléarise et voit en même temps son pouvoir diminuer, d'aider les parents à remplir efficacement leur rôle d'éducateurs tant il est vrai que si la famille est malade, la société n'est pas épargnée. » Je ne doute pas, continue le Président Abdou Diouf, « que des enfants, des élèves, des jeunes, éduqués à la liberté et à l'amour, ne soient des acteurs du développement culturel des peuples ; il n'y a pas de développement possible et déjà économique — qui ne suppose la liberté, c'est-à-dire le sens des responsabilités et l'amour, c'est-à-dire la générosité et le dévouement pour la communauté ».

Les travaux de l'Assemblée ont donc commencé effectivement le 13 février avec beaucoup d'enthousiasme. Après avoir adopté l'ordre du jour, nous avons eu droit à trois conférences magistrales, tour à tour en français, puis en espagnol, et enfin en anglais prononcées sur le thème de la 13<sup>e</sup> Assemblée générale par d'éminents professeurs. Puis, plus intéressants sont les travaux en commissions où des échanges fructueux ont permis aux participants de prendre davantage conscience du rôle de l'éducateur chrétien devant la jeunesse d'aujourd'hui. Nous avons surtout noté combien l'accord doit être créé et maintenu entre les divers milieux éducatifs ou doivent évoluer l'enfant et le jeune, si bien que l'école doit aussi se préoccuper d'aider les parents à collaborer à l'éducation de leur enfant.

Nous avons écouté avec intérêt les rapports du Secrétaire Général de l'OIEC, des représentants permanents à l'UNESCO, à l'ONU, à la FAO, des secrétaires régionaux (Amérique, Europe, Asie-Océanie, et Afrique-Madagascar). Le samedi 17 février, il y a eu l'adoption des résolutions et des recommandations, le discours de clôture à 16 h par le Ministre de l'Education Nationale du Sénégal, discours de musulman, mais truffé d'écriture Sainte et de Pères de l'Eglise. Notre 13<sup>e</sup> Assemblée Générale a pris fin par un pèlerinage solennel à Notre-Dame de la Délivrance, au village de Pongouïne, sur la Petite Côte, à une quarantaine de kilomètre de Dakar.

Puisse l'Ecole Catholique continuer de par le monde, et peut-être aussi au Benin, sa mission civilisatrice, afin que les hommes se comprennent mieux et vivent vraiment dans la liberté et l'amour.

Abbé Georges Houyémé  
Ex-Directeur National de l'Enseignement Catholique

## KENYA : LES FRÈRES MARIANISTES AU SECOURS DES JEUNES MÈRES EN DETRESSE

Les Frères marianistes à l'œuvre dans le doyenné de Eastlands de l'Archidiocèse de Nairobi, au Kenya, ont lancé depuis trois ans un important programme d'assistance et de formation destiné aux jeunes femmes abandonnées enceintes ou ayant en charge leurs enfants.

Les Frères marianistes ont saisi la détresse de ces jeunes femmes en observant les conditions de vie à Nairobi. La capitale compte plus d'un million de personnes qui ont changé leurs habitudes rurales et adopté les mœurs citadines et cela dans le rythme très rapide et frenétique d'une ville africaine moderne. Les structures familiales, spécialement dans les bidonvilles et autres quartiers périphériques, ont été sérieusement désorganisées par cette transition culturelle avec comme victime la femme. Dans ces milieux, on rencontre de plus en plus de femmes abandonnées et souvent avec des enfants en bas âge.

L'institution du mariage a été remplacée par des arrangements temporaires selon les capacités et l'intérêt de l'homme. Une fois l'homme parti, la jeune femme délaissée se trouve plongée dans une situation doulouse. Elle n'a le choix que dans des activités marginales telles la mendicité, la brasserie illégale de vins fétides, la collecte et la vente de boîtes de conserves, à moins qu'elle ne tombe carrément dans la prostitution. Ces jeunes femmes concernées par le programme des Marianistes sont celles qui, installées dans une maison, y reçoivent régulièrement les mêmes hommes.

L'enfant conçu dans de tels systèmes de « survie » est appelé « food child » (enfant qui fait procurer la nourriture). Bientôt d'autres enfants suivent et le cycle de la misère continue. Pour toutes ces jeunes femmes, une alternative de secours leur est offerte grâce aux conseils qui leur sont prodigués et aux stages de formation professionnelle qui leur sont assurés par les Marianistes à Maria House, dans le quartier de Eastleigh à Nairobi.

Dans leur centre d'accueil, les Frères marianistes tentent de briser ce cycle de la détresse. En premier lieu, ils inscrivent ces femmes à leur cours d'éducation familiale. Là elles apprennent à reconquérir leur dignité de personne humaine telle que révélée par le Christ. Les jeunes femmes y apprennent également les méthodes naturelles de contrôle des naissances et comment éviter d'avoir des grossesses non désirées. Au cours de sessions spéciales, des conseils sont donnés aux jeunes femmes tentées de pratiquer l'avortement. Les jeunes femmes y apprennent ainsi la valeur et le respect de la vie.

Pendant de longues causeries, elles sont sensibilisées aux dangers que représente le SIDA, ce fléau qui menace l'humanité. De plus des notions de l'économie domestique leur sont données dans un programme spécial. Elles sont

(Lire la suite à la page 12)

ERES  
E COURS  
ES EN

à l'œuvre  
de l'Ar-  
Kenya, ont  
l'important  
de forma-  
mes aban-  
en charge

et salsi la  
nes en ob-  
e à Nairobi  
d'un mil-  
angé leurs  
es meurs  
rème tré-  
ville afri-  
es familia-  
sionnables  
iques, ont  
ées par  
comme  
s meilleurs,  
s de fem-  
avec des

été rem-  
tempora-  
mèt de  
parti, la  
ue plon-  
treuse. El-  
activités  
la bras-  
la col-  
conser-  
rément  
nes fem-  
mme des  
installées  
a réguliè-

es systè-  
e « food  
ocurer la  
enfants  
re conti-  
femmes,  
ar est of-  
formation  
assurées  
House,  
à Nairobi

les Fré-  
er ce cy-  
lieu, ils  
ours d'é-  
prennent  
person-  
par le  
appren-  
naturel-  
et com-  
sses non  
spécia-  
aux jeu-  
quer l'a-  
s y ap-  
respect

es, elles  
que re-  
di mena-  
tions de  
et don-  
cial. El-  
age 12)

## LES TACHES URGENTES

(Suite de la page 2)

sur quatre grandes sociétés, à savoir : la société des Ciments d'Onigbolo (SCO), la Société nationale pour les Industries des Corps Gras (SONICOG), la Société de Construction et de Gestion immobilière (SOCOGIM) et la Société des Engrais du Bénin (SEB). De même, des efforts doivent être faits pour clarifier les conditions de cession de la « Société Sucrerie de Savé » (Agrimatec), la « Société Nationale d'Équipement » (SONAE), les différents hôtels et autres, toutes affaires qui alimentent les rumeurs et hantent la conscience des Béninois.

## REHABILITER LES FINANCES PUBLIQUES

Des mesures ont été identifiées pour remettre les Finances publiques sur les rails. La politique de redressement dans ce domaine prévoit le rétablissement des procédures budgétaires orthodoxes, une refonte du système fiscal, la maîtrise des dépenses courantes, la refonte de la fonction publique, la programmation plus rigoureuse des investissements publics et l'apurement graduel des arriérés de salaires. La mise en route de ces mesures devrait, selon les prévisions, permettre d'ajuster le PIB à un niveau conforme en 1991. Lorsqu'on sait que ces mesures ont souffert de beaucoup d'insuffisances quant à leur application, on ne peut que nourrir des inquiétudes pour le relèvement du niveau des finances du pays. De ce point de vue, la nouvelle équipe gouvernementale s'efforcerait d'instaurer l'orthodoxie financière qui doit se traduire à tous les échelons par une saine gestion des ressources du pays. Dans ce cadre, le gouvernement de transition veillera à l'établissement d'un budget unifié englobant dans un document unique, toutes les recettes et dépenses, tous les crédits et les charges inscrites à divers comptes hors budget. Cette régularisation s'achèverait par l'inclusion dans le budget national des opérations de la « Caisse Autonome d'Amortissement » et du « Fonds routier ». La politique d'assainissement des finances publiques prévoit la création d'un service spécial de lutte contre la fraude et l'institution d'un système de gestion intégrée. Seulement, la question que l'on se pose est de savoir si l'équipe Soglo sera en mesure d'enrayer la corruption douanière solidement ancrée dans les meurs ? La lutte en tout cas sera épique car les bénéficiaires de ces raptus auront du mal à perdre le goût de l'argent facile.

## REINVENTER L'ECOLE BENINOISE.

De tous les défis que les membres de l'actuel gouvernement devront relever, celui de la réhabilitation de l'école béninoise est majeur. Les plaies à ce niveau sont béantes et difficiles à guérir,

à cicatriser : longtemps encore elles continueront de faire mal. Tout est parti de l'invention de la nébuleuse « école nouvelle », projet mis en chantier sans la moindre rigueur et qui n'a fait qu'abîmer les enfants. Le niveau des élèves de ce fait a considérablement chuté. A cela, il faut ajouter l'envoi sur le terrain de jeunes institutrices révolutionnaires ou de jeunes bacheliers pour enseigner alors qu'ils manquent cruellement de bagages pédagogiques, mais plus de vocation car la fonction d'enseignant vrai est une affaire de vocation, un appel et non une occupation passagère, occasionnelle, un job. Toutes sortes de choses qui ont été mises en œuvre pour « favoriser le triomphe de la médiocrité » le « nivellement par la base » comme l'a déclaré récemment le nouveau ministre de l'éducation nationale, M. Paulin Hountondji. Pour aggraver ces deux grandes tares, les agitations sociales qui ont secoué notre pays ont abouti déjà à une année blanche. La seconde (1989-1990) semble en voie d'être évitée.

Dans ces conditions, on peut imaginer aisément le lot de difficultés qui doit affronter le gouvernement de M. Nicéphore Soglo. Ce qui est en tout cas réconfortant, c'est qu'après le déroulement de la crise institutionnelle, les chemins de l'école béninoise commencent à s'animer de nouveau. Enseignants comme élèves sont déterminés à rattraper en partie le temps perdu. Le gouvernement pour sa part se doit de régler au mieux la question du paiement régulier des salaires afin de prévenir toute descente dans la rue des fonctionnaires élèves et étudiants, et d'éviter ainsi de compromettre gravement et durablement l'avenir de notre pays... A Dieu ne plaise !

I. C. Z.

SOLUTION DES MOTS CROISES  
de la page 5

Horizontalement.

— I Traduire. — II. Rêve. Loris. — III. Amati. Peur. — IV. Girafe. Ria. — V. Eiel. Pané. — VI. Sénile. — VII. Ic. Recélé. — VIII. Ers. Se. Lut. — IX. Oints. Ere. — X. Ecole. Azer.

Verticalement.

— I Tragédie. — 2 Remit. Croc. — 3. Avares. Sis. — 4. Désaler. Ni. — 5 If. Neste. — 6. Il. Epice. — 7. Rop. Ale. — 8. Eternelles. — 9 Iule. Eure. — 10. Israël. Ter.

SOLUTION AU JEU DES 7 ERREURS  
de la page 5

- 1<sup>re</sup>) — Le sabre de l'Ange Saint.
- 2<sup>re</sup>) — La corne droite de l'Ange démon.
- 3<sup>re</sup>) — Le signe sur la croix.
- 4<sup>re</sup>) — Le poignet du sabre de l'ange démon.
- 5<sup>re</sup>) — Le nombre de pointes sur le bouclier est modifié.
- 6<sup>re</sup>) — Le bouclier à épaulé gauche de l'ange démon.
- 7<sup>re</sup>) — La manche de la chemise de l'Ange Saint.

UNE CONSTITUTION :  
POURQUOI FAIRE ?

(Suite de la page 7)

3 al. 3 « Elle (la souveraineté nationale) s'exerce conformément à la présente constitution qui est la loi fondamentale de l'Etat. Toutefois, tout acte contraire à ses dispositions sont nulles et non avenues. En conséquence, tout citoyen a le droit de se pourvoir devant la Cour Suprême contre les lois et actes inconstitutionnels ». On retrouve une disposition similaire dans la Constitution malgache de 1975.

Il en résulte que toutes les décisions de la Cour Suprême sont exécutoires : « Toutes dispositions déclarées inconstitutionnelles par la Cour Suprême sont nulles et de nul effet ». Et c'est pourquoi l'Armée, ayant vu sa décision d'interdire aux anciens présidents de la République de se présenter aux élections de 1968 déclarée inconstitutionnelle par la Cour Suprême, a, par une ordonnance du 16 avril 1968, décidé : « La Constitution du 8 avril 1968 entrera en vigueur après l'installation du futur régime constitutionnel... !

## Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

La démocratie, « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple », est avant tout, un état d'esprit; elle exige beaucoup de vertu, une éthique de vie. L'aspect institutionnel suit. C'est ce même état d'esprit qui impose et fait respecter le règne du droit, crée l'Etat de droit en faisant de la Constitution la loi fondamentale de la source et la pierre angulaire de l'Etat.

L'Etat de droit qui implique la suprématie de la Constitution et de la loi, le respect des droits fondamentaux de l'homme et les libertés publiques, la justice, est une création continue. Il est le produit de l'histoire et de la culture, fruit de la liberté et de la justice.

Une Constitution : pour quoi faire ? pour l'instauration, dans no-

tre pays, d'un Etat de droit qui permette l'épanouissement et la promotion, dans la liberté et le respect de la dignité humaine et de nos valeurs de civilisation, de chaque Béninois et de chaque Béninoise.

Je veux croire que telle sera la volonté, voire la détermination, de la prochaine conférence des forces vives de la nation, plutôt, si l'on veut être puriste, de la Convention nationale.

Je voudrais terminer en empruntant à Giraudoux, dans son Electre, ce message d'espérance : La femme Narsés ».

## La femme Narsés

« Je sens qu'il se passe quelque chose, mais je ne rends mal compte. Comment cela s'appelle-t-il quand le jour se lève comme aujourd'hui et que tout est gâché que tout est saccagé, et que l'air pourtant se respire, et qu'on a tout perdu, que la ville brûle, que les innocents s'entretuent, et que les coupables agonisent dans un coin du jour qui se lève ?

## Electre

Demande au mendiant, il le sait  
Le mendiant

Cela a un très bon nom, femme  
Narsés, cela s'appelle l'aurore... »

Après trente ans d'Indépendance, aujourd'hui tirant leçon de nos tribulations, de nos échecs et du gouffre profond dans lequel est plongé le peuple béninois, il dépend de chacun d'entre nous, qu'une Aube-Nouvelle, celle de l'Etat de droit pour le développement de tous, se lève enfin !

Je vous remercie de votre attention.

Maurice Giéle-Ahanzano

SOLUTION DU JEU  
LES SYNONYMES  
de la page 5

Epreuve — Essai.

LA CROIX  
DU BENIN

Rédaction et Abonnements

« LA CROIX DU BENIN »

B. P. 105 — Tél. 32-11-19

Nous remercions tous spécialement les personnes qui donnent un

Abonnement de Soutien..... 4000 à 6000 F CFA (80 à 120 FF)

Abonnement de Bienfaiteur..... 6000 à 8000 F CFA (120 à 160 FF)

Abonnement d'Amitié..... 8000 F CFA et plus (160 FF et Plus)

Changement d'adresse..... 100 F CFA

Ordinaire.....

Avion.....

Béain..... 2400 F CFA

Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal, Togo..... 2500 F CFA

Cameroun, R. C. A. .... 2500 F CFA

France ..... 50 FF

Nigéria, Gambie, Ghana, Libéria, Sierra Leone ..... 3200 F CFA

Kinshasa (Zaire) ..... 3200 F CFA

Kenya, Angola, Ouganda, Tanzanie ..... 3200 F CFA

Europe (moins la France) ..... 3200 F CFA

Amérique (Nord - Centrale - Sud) ..... 3200 F CFA

7000 F CFA

5100 F CFA

7000 F CFA

IMPRIMERIE NOTRE-DAME TEL. 52-12-07 COTONOU (REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN)

L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS...

## EFFONDREMENT DES REGIMES A PARTIS UNIQUES EN AFRIQUE : EST-CE LA FIN D'UNE EPOQUE ?

L'ordre ancien est en train de s'écrouler. Inexorablement... Aucune frontière, aussi hermétique soit-elle, ne peut résister au vent du renouveau démocratique. Les Africains en ce début du 21ème siècle redécouvrent avec ravissement les vertus de la démocratie et de l'Etat de droit.

Lorsque le « boom » partit du petit Bénin le 11 décembre 1989 avec les manifestations de rue, bien peu voulaient croire à sa poursuite et pouvaient prévoir ses conséquences d'abord pour le pays, ensuite pour le reste de l'Afrique. Mais aujourd'hui nous voilà. Partie du campus universitaire d'Abomey-Calavi, la contestation étudiante a tôt fait de se muer en contestation sociale avec le chapelle de revendications sociales et politiques. Les autorités de Cotonou, sous la pression populaire, convoquent une Conférence nationale des Forces Vives de la Nation pour essayer de prolonger la vie du régime. Erreur de stratégie ou manque de rigueur dans les prévisions ? Les résultats de la Conférence ont en tout cas surpris les uns et les autres, notamment les « marxistes » de Cotonou, du moins dans leur grande majorité. L'Assemblée Nationale Révolutionnaire et le Conseil Exécutif National ont été dissous. Un gouvernement de transition a été mis en place. Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) a été décrété de l'Etat, a perdu son rôle dirigeant et a été rangé dans la catégorie des sensibilités politiques. Bref, le vent du renouveau démocratique qui souffle n'a épargné aucune structure de l'ère PRPB, le parti unique qui pendant 15 ans, a confisqué le pouvoir et l'appareil d'Etat et a empêché que s'exprime quelque opinion contraire à ses « dogmes ».

### UNE CONTAGION RAPIDE

Les Béninois sont réputés grands voyageurs ; ils exportent avec eux leur éducation, culture, savoir-faire, ingéniosité, ardeur. Les ouvriers et cadres béninois se retrouvent dans toutes les capitales africaines. Le minuscule pays des rois et chefs de tribu : Béhanzin, Toffa, Kaba... a donc joué un rôle aux côtés d'autres africains pour l'émancipation socio-politique du continent. Seulement nous voilà en ce début de l'année 1990 où le vent du renouveau démocratique qui souffle dans le monde et a enflammé toutes les couches sociales béninoises, se diffuse inexorablement dans tous les pays du continent noir. Le Gabon affronte les premières véritables difficultés socio-politiques. Les Gabonais rejettent les mesures d'austérité identifiées par le gouvernement pour juguler la crise économique et financière. Des mesures qui portent notamment sur la réduction des salaires des fonctionnaires. Tôt, les positions se sont radicalisées et l'opposition, jusque-là muselée est entrée dans la danse. Désormais, les revendications ne sont plus seulement salariales, mais également politiques. Le peuple réclame plus de démocratie et ne cache pas son exasperation face à un pouvoir monolithique. Ac-



M. Omar Bongo

tipartisme intégral, seul moyen pour sortir du giron du Parti démocratique gabonais, Parti unique au pouvoir.

### COTE D'IVOIRE : REGLER D'ABORD LA QUESTION DE LA SUCCESSION DU « VIEUX »

A Abidjan, on ne se préoccupe pas en priorité, pour l'instant, tout au moins, de l'instauration ou non du multipartisme. Le problème le plus urgent à résoudre est de trouver une stratégie pour amorcer une succession en douceur du Président



M. F. Houphouët-Boigny

Félix Houphouët-Boigny. Tout le pays attend dans une impatience mêlée d'angoisse de voir le pouvoir amorcer le changement. Les mesures d'austérité mises en œuvre ont fait déborder le vase. La rue pour la première fois a crié des slogans hostiles à celui qu'elle appelle « Nana » le

père de la nation. Fait dans le précédent dans ce pays où le « Vieux » était quasiment adulé, voire vénéré. Les mots tels que multipartisme, démocratie, Etat de droit sont de plus en plus prononcés publiquement. Le pays vit dans l'attente imminente d'une ère de pluralisme politique où le Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI/RDA) perdrat son rôle sans partage dans la direction des affaires publiques. Une perspective qui semble faire étrangement peur aux autorités d'Abidjan qui, récemment, ont décidé de passer sous silence (tant à la télévision qu'à la radio) les événements de Cotonou, de Niamey ou de Libreville. Le « Vieux » a même eu à déclarer lors d'une conférence de presse que la Côte d'Ivoire ne « rejoindra pas le peloton de ceux qui ne peuvent pas payer leurs fonctionnaires ». Allusion sans doute au Bénin où les manifestations à l'origine, ont eu pour cause essentielle le retard dans le paiement des bourses et des salaires. Mais aujourd'hui, la crise n'épargne personne et la question n'est pas que salariale. Elle est aussi et surtout politique. Il ne s'agit pas de casser le thermomètre pour refuser de voir qu'on fait de la fièvre. Les populations exigent la fin du monopartisme parce qu'il a toujours généré des abus, des extravagances. Le vent du renouveau démocratique qui souffle par rafales en emportant les citadelles et frontières est loin de rebrousser chemin. La démocratie unanimité ou conformiste doit céder le pas à la démocratie pluraliste.

### EYADEMA SONDE SON PEUPLE

Des missions d'information et de sensibilisation sont envoyées dans toutes les régions du pays. Objectif : Recueillir les avis des Togolais sur leurs aspirations profondes notamment en ce qui concerne le maintien du pays sous la coupe du parti unique ou l'ouverture politique avec pour fondement le multipartisme. En déclenchant cette campagne, le Président togolais espère prévenir tout débordement avec des manifestations antigouvernementales violentes. De telles dispositions sont indispensables, lorsqu'on sait que les échos de la conférence nationale des forces vives du Bénin a réveillé la soif d'ouverture qui sommeille dans les différentes couches de la population de ce pays. Désormais, on tente de sortir du cadre de discussion tracé par le « Rassemblement du Peuple Togolais » (RPT), Parti unique au pouvoir, pour organiser des débats libres, démocratiques. Un apprentissage hésitant du reste pour les Togolais habitués à n'agir que dans le sillage du RPT. Mais aujourd'hui le contexte a changé et les bouleversements politiques dans le monde surtout en Afrique sub-saharienne ne peuvent pas ne pas avoir de répercussions dans ce pays. Certes, le « timonier national » a lancé des missions pour recueillir les avis des Togolais sur

la démocratie, mais l'opinion publique togolaise et au-delà internationale se posent la question de savoir l'utilisation qui sera faite des résultats de la mission. S'agit-il vraiment de sonder le peuple afin de corriger les lacunes du RPT ou plutôt de les consolider ? Les



Général Eyadéma

Togolais sont de toutes les façons dans la situation de « Wait and see », car les prochains jours seront assurément édifiants.

### La Rédaction

#### UN CADEAU QUI DURE. UN CADEAU QUI INSTRUIT.

#### A UN CONNAISSANT, OFFREZ UN ABONNEMENT A "LA CROIX DU BENIN".

#### Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

### KENYA :

(Suite de la page 10)

... reçoivent aussi des cours de couture et couture, de mécanique, de reflure, etc. Après une année de formation, celles qui ont réussi décrivent un certificat d'Etat de comptabilité élémentaire. Elles peuvent alors être utilisées dans les entreprises ou ouvrir leurs propres ateliers. Les Frères leur consentent d'ailleurs des prêts intéressants dans cette deuxième optique.

D.I.A.